

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 113) modifiant la Loi du Service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 111) autorisant le paiement d'une subvention à la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Cochrane propose, secondé par M. Foster,—Que le bill (No 77) à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes, soit maintenant lu la seconde fois.

Une question d'ordre est soulevée par Sir Wilfrid Laurier à l'effet que le bill tendant et pourvoyant à la dépense de deniers publics, il aurait dû être précédé par une résolution recommandée par Son Altesse Royale le Gouverneur général.

Monsieur l'Orateur décide,—Que, attendu qu'il est stipulé dans le bill lui-même que toutes les sommes à être dépensées sous le régime du dit bill devront être subséquentement votées par le Parlement, les exigences de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord seront pleinement satisfaites par les résolutions et la procédure nécessaires pour l'obtention de ces crédits,—la question d'ordre n'est pas bien fondée.

La deuxième lecture du bill étant de nouveau proposée;

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Pugsley,—Que tous les mots après "Que", dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"bien que cette Chambre soit en faveur de l'octroi d'une aide fédérale pour les fins de la construction de grandes routes permanentes, elle croit que cette aide devrait être donnée aux gouvernements des provinces pour l'objet en vue, et devrait être déterminée d'après une base fixe, analogue à celle maintenant prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et ses amendements en ce qui regarde les subventifs aux provinces".

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative sur division.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.